



Consultation

## **Réalisation d'un dossier documentaire «Sobriété foncière»**

**Type de produit :** Rédactionnel

**Date de lancement de la consultation :** 06 juillet 2022

**Date de remise des offres :** 31 août 2022

## CONTEXTE

---

### ***Le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd)***

Au cœur de la transition économique, sociale et écologique à mettre en œuvre et à accentuer collectivement en région Hauts-de-France, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cerdd accompagne la généralisation du développement durable dont la lutte contre le changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations. Il encourage la mobilisation des acteurs et leur pouvoir d'agir et aide les organisations publiques et privées à être plus opérationnelles et à inscrire leur engagement dans des trajectoires vers de nouveaux modèles de développement. Prônant une approche lucide et réaliste, le Cerdd outille et accompagne ces acteurs en conjuguant exigence de pédagogie et solutions soutenables. Le Cerdd est une structure de coopération et de coordination privilégiée entre l'État, la Région et leurs partenaires.

#### ***Ses domaines d'actions :***

- Un domaine d'action transversal : les **plans, programmes et projets territoriaux de développement durable** ;
- les systèmes alimentaires territorialisés durables comme voie d'amélioration des coopérations dans la filière alimentation pour une alimentation durable accessible à tous
- Les **nouveaux modèles économiques durables** comme voie de nouvelles coopérations et de transition vers des territoires durables ;
- La protection des ressources naturelles, la reconquête des milieux et la **lutte contre les changements climatiques** ;
- La satisfaction des **besoins sociaux** et l'étude des bénéfices sociaux du développement durable.

#### ***Ses cibles et principes d'action :***

Le Cerdd n'agit pas directement en direction du grand public. Son action se concentre en priorité vers les territoires des Hauts-de-France (Pays, PNR, EPCI, Collectivités) et les « acteurs-relais » ou « têtes de réseaux » dans les secteurs économiques, associatifs et de la recherche.

Il segmente son action en fonction de la maturité des acteurs locaux au regard du développement durable. **Il cherche ainsi à impulser une culture commune sur le développement durable** pour les acteurs sensibilisés, à développer et renforcer les connaissances pour les acteurs qui s'engagent et, enfin, à accélérer les innovations territoriales pour acteurs les plus avancés.

## ***Zoom sur le programme « Territoires en transitions » du Cerdd***

La réalisation du dossier documentaire objet de cette consultation s'effectue initialement dans le cadre du programme Territoires en transitions du Cerdd. En fonction des suites qui lui seront données, il pourrait initier un nouveau programme indépendant sur le thème de la sobriété foncière.

Au sein des différents programmes d'action du Cerdd, le programme « Territoires en transitions » porte en particulier l'exploration de démarches intégrées et transversales contribuant à accélérer les transitions. De même, plutôt que de se concentrer sur une thématique (alimentation, adaptation au changement climatique, nouveaux modèles économiques, etc), **ce programme cible un public : les collectivités**, et en leur sein les technicien·nes et/ou les élu·es.

Par conséquent, **ce programme explore les méthodes et notions transversales** permettant d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et le pilotage de leurs plans, programmes et projets territoriaux au regard des enjeux de développement durable.

L'approche systémique, la mise en récits, la gouvernance inclusive et la sobriété font partie des notions transversales développées au sein de ce programme - aussi appelées « marqueurs des transitions » dans les différents travaux du Cerdd.

### ***La Sobriété foncière***

Parmi les limites planétaires déjà franchies à l'échelle mondiale figure le changement d'occupation des sols. Face à l'urgence de la situation et afin de préserver les sols et leurs fonctions écosystémiques, les pratiques d'aménagement et d'urbanisme doivent être modifiées pour réduire la consommation d'espaces. Une logique de sobriété foncière, dans le sens de la mise en place de mesures et de pratiques permettant d'éviter la consommation de foncier tout en assurant le bien être et les besoins humains, doit être adoptée.

Par ailleurs, depuis août 2021 et l'adoption de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique, l'adoption de pratiques d'aménagement moins consommatrices d'espaces est obligatoire en France, afin d'atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. L'atteinte de cet objectif ZAN repose sur l'action des collectivités qui doivent modifier leur documents de planification (SRADDET, ScoT, PLUI), et donc leurs pratiques d'aménagements, en fonction des critères et objectifs fixés par la loi. Toutefois, la mise en œuvre de l'objectif ZAN et l'adoption d'une logique de sobriété foncière sont complexes, notamment à cause de la dimension systémique des choix d'aménagement et de gestion du foncier. Les collectivités sont donc en demande d'éclaircissement et de solutions sur ces sujets.

**Afin d'accompagner les collectivités dans ce travail de modification de leurs pratiques, et en lien avec ses missions de vulgarisation et d'accompagnement des acteurs, le Cerdd souhaite produire un premier ensemble de ressources pour aider les territoires à initier une démarche de sobriété foncière, et les acteurs de l'aménagement à comprendre les nouvelles attentes des dits territoires. Ce dossier documentaire en marquera le point de départ : les initiatives, les ressources et acteurs clés identifiés constitueront les bases pour envisager d'autres productions (MOOC, fiches initiatives, accompagnements collectifs...).**

Les productions sont déjà nombreuses sur ce sujet de la sobriété foncière, notamment sur les aspects techniques. **La question de l'acceptabilité en revanche est moins explorée, et relève des domaines d'expertise du Cerdd : il est donc souhaité que cet aspect constitue l'angle d'approche du propos développé.**

## **LA MISSION**

---

La mission décrite ci-dessous vise à rédiger un dossier documentaire afin de rassembler des ressources et de produire un premier éclairage sur des sujets émergents pour le Cerdd sur le développement durable ou le climat. Elle participe par ailleurs à l'enrichissement du site web du Cerdd, portail du développement durable en région Hauts-de-France.

Le dossier visé par la présente consultation portera sur le thème de la « Sobriété foncière ».

### **Article 1 – Cible**

Le propos du Cerdd est plus particulièrement celui du développement territorial durable. Ces dossiers documentaires s'adressent aux cibles du Cerdd de manière générale (cf. partie contexte). S'agissant de sujets encore émergents, la dimension pédagogique est importante. L'objectif des dossiers sera donc de favoriser une bonne compréhension de ce qui se joue autour de la thématique proposée et d'en faciliter l'appropriation par les acteurs ciblés par le Cerdd – ici **les élu·es et les technicien·nes de collectivités en priorité, et les acteurs de l'aménagement dans un second temps**.

Il est également essentiel de considérer les aspects sensibles des enjeux d'aménagements et de gestion du foncier. Le dossier doit révéler toute la complexité du sujet et apporter des éléments de réflexion et des méthodes pour sortir des clivages.

### **Article 2 – Descriptif synthétique de la mission**

La mission consiste en la production d'un dossier documentaire sur le thème « Sobriété foncière ».

Le prestataire aura à charge :

- **la réalisation de trois interviews d'acteurs et/ou d'initiatives,**
- **les prises de vue** (portrait photo de la personne interviewée et/ou des initiatives) et/ou **la collecte sourcée de photographies/visuels illustrant la thématique.**
- **la lecture de la bibliographie réalisée par le Cerdd** (articles académiques, rapports publics, articles de presse spécialisée, vidéos...), et **la complétion de cette bibliographie grâce à ses propres recherches**
- **le travail d'analyse et de décryptage** à partir des éléments collectés,
- **la rédaction, l'organisation et la présentation / mise en forme des contenus.**

Il devra ensuite **assurer et suivre les étapes de validation de l'ensemble des contenus avec le Cerdd.**

### **Article 3 – Contenus**

Ce dossier documentaire consiste en un **travail de veille, d'analyse, de décryptage**, ainsi que de **productions et de sélections de contenus variés** (interviews d'acteurs, articles de références, vidéos, chiffres clés, initiatives remarquables...) visant à dresser un **panorama** du sujet et à **mieux cerner ses enjeux**, notamment d'un point de vue **environnemental et socio-économique**, et ce dans une perspective de développement durable.

À ce titre, de premiers questionnements seront partagés avec le prestataire lors de la première

réunion de cadrage de la mission.

Selon la thématique, le contenu des dossiers pourra être le suivant :

- Éléments de constats, d'enjeux, de contexte et de conviction pour une bonne compréhension de la thématique (chiffres clés ; contexte international, national et local ; aspects législatifs et réglementaire...),
- Synthèse de plusieurs exemples concrets (éléments de méthodologie, mise en valeur des étapes et y associer des éléments de compréhension, de chiffres clefs...),
- Interviews ou paroles de porteurs de projet ou de personnes ressources (3 interviews pour le dossier documentaire),
- Sélection organisée de documents ressources diversifiés et pertinents (articles, vidéos, guides, photos, ouvrages...),
- Proposition de chiffres ou propos pour montrer les résultats des initiatives proposées,
- Proposition des structures ou personnes ressources, initiatives remarquables,
- Éléments de prospectives sur le thème (évolutions à venir, ouverture...).

#### **Article 4 – Format de restitution du dossier et livrables**

**1 format de restitution est attendu : une note de synthèse (8 à 12 feuillets, soit environ 12 000 à 18 000 signes), qui sera le fruit du travail d'investigation et de décryptage.**

Cette note permettra une bonne compréhension des enjeux et proposera également quelques exemples de projets et leurs résultats, les personnes ressources, les éléments de conviction, les chiffres-clés... **Les contenus de la note doivent être pédagogiques** et donc pensés de sorte à ce qu'ils soient attractifs, avec des informations pertinentes et une lecture rapide. Il ne s'agit donc pas ici de viser « l'exhaustivité » mais bien de sélectionner et organiser les ressources et informations « indispensables et/ou prioritaires » pour cerner le sujet.

**Ce document sera maqueté à partir des éléments de la charte graphique du Cerdd** qui seront remis au prestataire. Le maquetage peut être simple (page titre, sommaire, organisation cohérente et attractive des contenus favorisant une lecture pédagogique...) ; il s'agit pour le Cerdd d'avoir un livrable synthétique qui puisse être imprimé et distribué lors d'événements auquel il participe.

Ainsi, **2 versions de cette note sont attendues :**

- **imprimable (avec sources / liens apparents) et**
- **un format interactif (par exemple fichier PDF cliquable).**

Pour information, voici quatre exemples de dossiers documentaires sur [www.cerdd.org](http://www.cerdd.org) :

- [L'environnement clé d'une meilleure santé](#) (2021)
- [Adaptation au changement climatique : les entreprises en action !](#) (2020)
- [Nature et adaptation : les inséparables](#) (2019)
- [Numérique et Développement Durable : liaisons dangereuses ?](#) (2018)

Le Cerdd viendra en appui de la réflexion, et aura identifié des sources documentaires et des initiatives/acteurs à interviewer et valoriser (prévoir des allers-retours entre le Cerdd et le

prestataire). Il se chargera de l'adaptation web des contenus du dossier.

### **Article 5 – Délais et cadrages**

Le démarrage de la mission est prévue **pour fin septembre 2022**.

L'échéance est prévue **pour fin décembre 2022**.

Une réunion de cadrage avec le Cerdd aura lieu la **semaine du 19 septembre (semaine 38)** et permettra de préciser le calendrier, les modalités de validation, ainsi que la méthodologie de travail. Cette réunion aura lieu en présentiel, dans les locaux du Cerdd ou à Lille.

Cette réunion permettra aussi de s'accorder sur la problématisation du dossier ainsi que sur les témoignages à aller chercher. Enfin il sera demandé au prestataire sélectionné un aller-retour mensuel, sur les travaux en cours (suivi d'échanges).

### **Article 6 – Conditions de règlement**

Le paiement s'effectuera par mandat administratif, sous 30 jours, à réception de facture.

Le versement d'un acompte au démarrage peut être envisagé.

### **Article 7 – Résiliation du marché**

Selon l'application des articles 29 à 36 du CCAG/FCS (2009).

## **REMISE DES OFFRES**

**CRITÈRES D'ATTRIBUTION** : Les offres seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix	<b>45%</b>
Connaissances en matière de développement durable et d'aménagement/urbanisme	<b>25%</b>
Compétences journalistiques et de synthèse	<b>30%</b>

Il est également demandé aux répondants **d'indiquer leurs références** à l'appui de leur dossier de candidature.

**PROCÉDURE DE SÉLECTION** : La sélection du prestataire sera réalisée sur la base d'une proposition écrite qui devra **faire apparaître le coût unitaire d'un dossier documentaire**. (exemple ci-dessous)

Nature de la prestation	Coût unitaire HT	Montant TVA (... %)	Coût unitaire TTC
Rédaction d'un dossier documentaire			

**Les offres doivent être envoyées par mail à l'adresse [mapaco@cerdd.org](mailto:mapaco@cerdd.org), avec en copie les adresses [edrouet@cerdd.org](mailto:edrouet@cerdd.org) et [ebertin@cerdd.org](mailto:ebertin@cerdd.org) avant le 31 août 2022 à 17h.**

## **COORDONNÉES**

---

Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd)

Site du 11/19 - Rue de Bourgogne

62 750 Loos-en-Gohelle

Télécopie : 03 21 78 72 69

Standard : 03 21 08 52 40.

**Responsable** : Emmanuel BERTIN, Directeur du Cerdd (ebertin@cerdd.org)

**Contact et adresse mail pour informations complémentaires (à partir du 8 août 2022):**

- Eléonore DROUET, Chargée de mission territoires en transitions, edrouet@cerdd.org